

DÉLIBÉRATION n° CA-25-09-2020-01 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Séance du 25 septembre 2020

Approbation du compte-rendu du Conseil d'administration
du 17 juillet 2020

Le Conseil d'administration

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
- Vu le document adressé au Conseil d'administration ;
- Vu la proposition présentée en Conseil d'administration ;

Après en avoir délibéré,

ADOpte

Article 1^{er} : Dispositif

Le compte-rendu du Conseil d'administration du 17 juillet 2020 est approuvé, conformément à la pièce-jointe.

Article 2 : Décompte des voix

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Poitiers, le 25 septembre 2020
Le Président de l'Université de Poitiers

Yves JEAN

UNIVERSITE DE POITIERS

28. SEP. 2020

Direction des affaires juridiques

Transmis à Madame la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'Académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, le

Entrée en vigueur le lendemain de sa publication au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de Poitiers.

Voies et délais de recours

Si vous estimez que cet acte est irrégulier, vous pouvez former :

- soit un recours administratif, qui peut prendre la forme d'un recours gracieux, devant l'auteur de l'acte ou celle d'un recours hiérarchique devant l'autorité hiérarchique compétente.
Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification du présent acte si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux. Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration. Vous disposez alors de deux mois pour former un recours contentieux.
Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant la réception de votre recours gracieux par l'administration, vous disposerez alors d'un délai de deux mois, à compter de la notification de cette décision expresse, pour former un recours contentieux.
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication du présent acte.

Depuis le 1^{er} décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr
Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copies de votre recours et vous êtes assurés d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.

Compte-rendu du
Conseil d'administration

Séance du 17 juillet 2020

Ordre du jour :

- 1- Informations générales ;
- 2- Approbation du compte-rendu du Conseil d'administration du 12 juin 2020 ;
- 3- Budget rectificatif n° 1 de l'année 2020 ;
- 4- Débat d'orientation budgétaire 2021 ;
- 5- Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC) : répartition budgétaire 2019-2020 ;
- 6- Prime de responsabilités pédagogiques 2019-2020 : principes généraux ;
- 7- Formations locales et tarifs ;
- 8- Projet Erasmus+ UNISAFE ;
- 9- Avenant de prolongation du programme Erasmus+ KA107-047123 Mobilité internationale de crédits 2018-2020 ;
- 10- Demande de financement CPER FEDER ;
- 11- Ouverture de deux postes de professeurs des universités en section 01 :
 1. Au titre de l'agrégation des disciplines juridiques pour la rentrée 2021 (poste n° 1673) ;
 2. Au titre de l'article 46 3° : recrutement professeur des universités voie longue (poste n° 1374) ;
- 12- Taux et fonctions de la prime de responsabilités pédagogiques 2019-2020 ;
- 13- Désignation de deux élus usagers pour la Commission de discipline du baccalauréat : un titulaire et un suppléant ;
- 14- Tarifs et subventions ;
- 15- Questions diverses.

Les membres présents :

Yves BERTRAND ; Delphine BON ; Philippe BRISSONNET ; Aurélien BROSSARD ; Dominique BRUNET ; Sébastien CELLES ; Pascal CHAUCHEFOIN ; Sandrine CHEVAILLER ; Gabriel de SAINT MARTIN ; Sylvain DUBOIS ; Isabelle DUFRONT ; Marie-José GRIHOM ; Yves JEAN ; Karl JOULAIN ; Evelyne LANDE ; Myriam MARCIL ; Virginie NEVEU ; Delphine PIONNIER ; Julien SEIGNEURET ; Thami ZEGHLOUL.

Participants avec voix consultative :

Gilles MIRAMBEAU ; Sylvette VEZIEN.

Invités permanents :

Nicolas BOISTAY ; Emmanuel CLOSSE ; Roxane DURAND ; Virginie LAVAL ; Ludovic LE BIGOT.

Procurations :

Elvire DIAZ	à	Marie-José GRIHOM
Karl JOULAIN	à	Pascal CHAUCHEFOIN (jusqu'à 10h15)
Sébastien LAFORGE	à	Sébastien CELLES
Karine MICHELET	à	Delphine BON
Jean-Philippe NEAU	à	Sylvain DUBOIS
Rose-Noëlle SCHÜTZ	à	Yves JEAN

1) Informations générales

Le Président fait part que le projet de campus européen porté par Poitiers, présenté par Ludovic THILLY, a été sélectionné. Ludovic THILLY a été réélu président de l'exécutif board des 39 universités du groupe de Coimbra pour un mandat de quatre ans, ce qui conforte la présence de Poitiers au sein de ces universités européennes ainsi que sa dimension européenne.

En outre, l'université de Poitiers bénéficie d'une dotation de 996 000 euros pour ERASMUS pour l'année universitaire à venir afin de déployer des mobilités avec quatre pays, ce qui conforte la dimension internationale de l'université.

Concernant la décision du ministère d'attribuer une prime à 5 % des personnels de l'ensemble de la communauté universitaire, le Président considère qu'il s'agit d'une absurdité totale. Dans le même temps, des personnes estiment dommage de ne pas utiliser cette prime de 85 000 euros, sachant qu'il a été convoqué lors d'un Comité Technique précédent le fait d'attribuer 20 000 euros en soutien à l'épicerie sociale et solidaire et le reste sur l'action sociale à destination de l'ensemble du personnel. La circulaire impose la distribution de cette prime uniquement aux personnels. Au regard de cela, avec l'accord de la quasi-totalité des organisations syndicales représentatives du personnel, excepté SUD Éducation, un groupe de travail se met en place, composé d'un représentant par organisation. Au Comité Technique du mois de septembre, ce groupe de travail en lien, avec la DRHRS, émettra des propositions qui seront discutées au Conseil d'administration du 25 septembre 2020.

Il tient à remercier la Direction générale des services, et ceux qui travaillent sur le plan de reprise des activités, mais aussi Laurent-Emmanuel BRIZZI qui préside le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ainsi que l'ensemble des élus du CHSCT qui font un travail constructif en relation avec la présidence et la Direction générale des services pour prendre et émettre des propositions concernant les conditions sanitaires à respecter. Il salue l'investissement et la qualité du dialogue social avec le CHSCT.

Par la conférence des Présidents d'Universités, il y a trois semaines, un projet de circulaire indiquait un assouplissement des conditions sanitaires pour la rentrée. Un message de conférence des présidents d'université indiquait que le cabinet d'Édouard PHILIPPE refusait la diffusion de cette circulaire. La ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation a annoncé, jeudi 9 juillet 2020, que la circulaire était à nouveau à l'ordre du jour, espérant qu'elle serait reçue avant la fermeture de l'université, induisant une consultation du CHSCT. Il a consulté ses collègues de l'AUREF (Alliance des Universités de Recherche et de Formation) sur leur interprétation de cette circulaire. Les travaux dirigés pourront se réaliser avec le port du masque. La question des cours magistraux est posée.

Il approuve la décision du Président de la République d'imposer le port du masque dans les espaces clos, ce qui permettra de faire prendre conscience de l'intérêt de respecter les gestes barrières.

Gilles MIRAMBEAU partage les orientations qui pourraient être mises en œuvre pour la rentrée, notamment dès la reprise d'activité de l'université, le 17 août 2020. L'université est en attente du cadrage ministériel. Un

CHSCT ministériel qui se tient lundi 20 juillet 2020 rendra un avis sur les orientations avant leur diffusion, ce qui pourrait aboutir à la publication de la circulaire les jours suivants. L'université s'appuie sur les avis du Haut conseil de la santé publique qui décrit une situation en date du 7 juillet 2020, publiée le 11 juillet 2020 et permet de voir les avis rendus pour la rentrée dans les établissements d'enseignement, du primaire à l'université.

Lors du CHSCT, les avis des médecins de prévention et de santé pour les étudiants ont été recueillis.

Ils se sont appuyés sur d'autres orientations prises par des établissements similaires en termes d'organisation à l'université qui, datant du 10 juillet 2020, ont pu connaître des modifications.

Ils se sont appuyés également sur la circulaire ministérielle reçue le 11 juin 2020. Dans le projet de circulaire daté du 25 juin 2020, il était fait état du protocole national de déconfinement des entreprises sur lequel il était demandé de s'appuyer sur des points qui n'étaient pas précisés dans la circulaire.

Sont venus se greffer le discours du Président de la République du 14 juillet 2020, le discours du Premier ministre, l'annonce du 15 juillet 2020 du port du masque obligatoire à partir du 1^{er} août 2020 et l'annonce du 16 juillet 2020 du port du masque obligatoire à compter de la semaine prochaine.

Pour préparer la rentrée, deux hypothèses de travail sont avancées :

- La première hypothèse se base sur le principe que le virus circule sur le territoire mais est maîtrisé.
- La deuxième hypothèse se base sur un rebond du virus sur le territoire national et induit de prendre d'autres orientations.

Il est envisagé de mettre en place ce protocole à la rentrée, le 17 août 2020, à tenir jusqu'à la fin du mois d'octobre 2020 en sachant que les évolutions nationales seront prises en compte. Dans tous les cas, le CHSCT sera sollicité pour émettre son avis.

Il évoque quelques exemples d'orientations pour lesquels 100 % de présentiel pour les TP et les TD semblent faire l'unanimité, des cours magistraux à 50 % de capacité d'accueil dans les amphithéâtres à Rennes 1 et Lyon 2, des cours magistraux à distance à l'université de Bourgogne. L'organisation des cours magistraux et la présence de cohortes importantes sont une problématique dans tous les établissements.

Le Haut conseil de la santé publique, dont l'avis date du 7 juillet 2020, s'appuie sur la doctrine suivante, basée sur trois principes :

- Le respect de la distance physique d'un mètre ;
- Le respect des mesures d'hygiène et des gestes barrières ;
- Le port du masque systématique.

Pour la rentrée universitaire, il incombera aux étudiants de se doter de masques et à l'établissement de fournir les masques aux personnels.

Quelques orientations de politique générale, le référent Covid, le plan stratégique de prévention et l'organisation d'événements ont permis de bâtir le protocole pour la rentrée prochaine.

Concernant la gestion des flux de circulation et le brassage des étudiants, il faut éviter les regroupements et les croisements trop importants d'étudiants. Dans les amphithéâtres, les établissements veilleront à ce que leur jauge soit adaptée à cette fin. Il est prévu d'informer les étudiants le plus tôt possible sur l'organisation de la rentrée ainsi que l'ensemble de la communauté (enseignants, personnels BIATSS).

Une procédure a été mise en place en cas de détection de cas dans l'établissement.

Le protocole de nettoyage a donné lieu à débats et rencontres avec les responsables logistiques de composantes.

Concernant l'accès à tous les lieux de vie (bibliothèques incluses), Myriam MARCIL a travaillé avec ses équipes à la construction d'un protocole dédié, tout en imaginant l'accueil des étudiants dans des lieux sécurisés sanitaire.

La restauration universitaire aura des conséquences sur leurs organisations puisque le CROUS n'aura pas la capacité d'accueillir le flux habituel, ce qui induit d'étaler la sortie des étudiants.

Un travail a été fait avec Laurent-Emmanuel BRIZZI, Gabriel de SAINT-MARTIN, Lionel VINOURE et Nicolas BOISTAY sur l'évaluation des risques et a été présenté au CHSCT. Ont été identifiées, dans le cadre de la reprise universitaire, toutes les situations à risque dans l'établissement, dans l'idée de vérifier si leur protocole permettait de maîtriser le risque identifié. Le CHSCT a été interrogé sur les risques suivants : le risque biologique d'infection ; le risque d'affluence importante de concentration de personnes dans un même lieu et de croisements (par exemple le bâtiment A1 à l'UFR Droit et Sciences sociales).

Deux hypothèses se présentent : les enseignements se déroulent à 100 % en présentiel dans l'amphithéâtre ; les enseignements se déroulent en présentiel avec une distanciation d'un mètre, ce qui réduit la capacité d'accueil.

Ont été caractérisées la fréquence, la gravité (le risque ou non de voir le virus se diffuser dans ces conditions).

Au regard de ce risque, il a été étudié si le protocole le maîtrise. Cette maîtrise de risque s'évalue avec 4 coefficients. La maîtrise de ce risque-là a été quantifiée de façon différente. Dans un amphithéâtre occupé à 100 % par des étudiants, ils sont en incapacité de maîtriser le brassage et le contact. En divisant la capacité dans ces lieux par deux, la maîtrise de ces éléments est facilitée. Se pose la question du déroulement des cours magistraux dans les amphithéâtres pour des cohortes importantes. D'après le protocole bâti, le risque est maîtrisé sur le reste. Sur des effectifs plus modestes, le décalage des horaires et la création de sens de circulation dans les couloirs participent à de moindres croisements.

Des situations les préoccupent : celle des agents et des personnels qui pourraient présenter des formes graves de Covid, ceux qui vivent avec des personnes ayant les symptômes, celle des étudiants notamment ceux en situation de handicap. Pour les étudiants, l'idée est de les identifier et de les renvoyer vers le médecin au SSU pour faire un diagnostic, établir une préconisation et informer la composante. Un dispositif de transmission des cours de TD et de TP serait mis en place. Pour les agents, deux possibilités se présentent : un aménagement du poste. Le protocole national avance que le travail à domicile n'est plus la règle, ce qui induit un aménagement spécifique, par exemple un bureau individuel pour un agent à risque. L'autre possibilité, si les missions le permettent, consiste en du travail à distance.

Le protocole, en cours de finalisation, comprend les mesures de protection principales, la gestion des cas Covid identifiés, les situations qui nécessitent de la vigilance, les mesures pratiques répondant à des préoccupations d'organisation des composantes et des services (gestion de l'hygiène, des flux, des locaux administratifs et à usage commun, matériel partagé, locaux pédagogiques). Pour les services aux étudiants, reste une incertitude : les mesures concernant les pratiques sportives pour lesquelles des orientations du ministère des Sports sont attendues. A été bâti le protocole de nettoyage des surfaces à l'adresse des différents responsables logistiques.

Le Président les remercie pour le travail réalisé.

Laurent-Emmanuel BRIZZI fait part de l'avis du CHSCT concernant l'utilisation des grands amphithéâtres. La séance du CHSCT du 16 juillet 2020 a porté majoritairement sur les conditions d'accueil pour la rentrée.

Concernant la gestion des flux dans les amphithéâtres, la discussion a été initiée avec l'avis des médecins des personnels et des étudiants, la circulaire et les rapports de santé émis, en ayant en tête le projet de circulaire.

Une forte inquiétude a été exprimée de concentrer autant d'étudiants dans des lieux aussi confinés. Le CHSCT pense que le taux d'occupation maximum de 50 % est déjà trop élevé, en occupant une place sur deux et en portant le masque.

Gilles MIRAMBEAU apporte un élément sur le volume horaire total réalisé dans l'établissement. Les cours magistraux réalisés en face à face représentent 15 %. À la rentrée, 85 % des heures en face à face, en présentiel 100 %. Sur ces 15 %, 42 % sont réalisés pour la population de master avec une configuration de salles de TD.

Pour 30 % des heures réalisées en cours magistraux sur les licences, ce dispositif de dédoublement devra être mis en place. De façon globale, entre 5 et 10 % du volume horaire total seront réalisés sur ce modèle.

Le Président ajoute que certains cours magistraux, y compris en Licence 1, selon certaines disciplines, comptent peu d'étudiants.

Philippe BRISSONNET revient sur les scénarios envisagés pour le présentiel hybride. Même si cela représente un pourcentage faible de tous les cours, le scénario qui se présente est une occupation à 50 %.

Pascal CHAUCHEFOIN souhaite connaître les indicateurs qui conduiraient à fermer un bâtiment.

Gilles MIRAMBEAU répond que cela correspond à l'hypothèse 2 du scénario 2. L'hypothèse 1 du niveau 1 est en cours de construction. Dans le cadre d'un rebond national du virus, le présentiel hybride serait la règle. À partir du moment où un cas sera identifié dans une promotion, le site sera placé sous surveillance des autorités sanitaires régionales, de la préfecture et la fermeture d'un bâtiment serait contrainte.

Le Président voit un vrai risque qu'il y ait des cas de Covid dans tel ou tel bâtiment. Plus de 200 collègues ont participé aux journées de formation mises en place par le CRIIP et I-Médias pour travailler sur la mise à distance des enseignements. Il faut continuer d'inviter les collègues à mettre des cours de master et de Licence 3 à distance.

Gabriel de SAINT MARTIN insiste sur la responsabilité collective du respect des mesures proposées. Même si le port du masque peut sembler contraignant, il est facilitant au regard des situations dans lesquelles ils vont se trouver. À travers cette responsabilité collective qui va relever des personnels et des usagers, que l'on soit dans la situation de travail, étudiante ou privée, c'est en étant attentif à l'application de ces différentes mesures que le dispositif sera le plus robuste possible et que le présentiel sera favorisé. Il espère ainsi rester dans cette première hypothèse de maîtrise du virus.

Le Président considère que la décision de l'obligation du port du masque dans tout espace clos va aider à aller dans ce sens.

Sandrine CHEVAILLER voit l'importance de faire en sorte de mener des cours en présentiel vu que la plupart des étudiants en ont été privés depuis mars 2020. Elle espère que les étudiants et la communauté universitaire vont prendre en main ces mesures barrières. Le brassage estival n'est pas propice à ce que la situation soit plus saine sanitaire.

Virginie NEVEU souscrit aux actions menées. Les personnels BIATSS ont besoin de connaître rapidement les modalités de reprise en présentiel le 17 août 2020, avec ou non des possibilités de travail à domicile, rendues plus difficiles en l'absence d'un déploiement total du télétravail. Pour l'ensemble de la communauté, elle voit l'intérêt de communiquer sur les gestes barrières.

2) Approbation du compte-rendu du Conseil d'administration du 12 juin 2020

Le Président propose de passer au vote.

Délibération n° 01

Le compte-rendu du Conseil d'administration du 12 juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

3) Budget rectificatif n° 1 de l'année 2020

Le Président remercie Catherine MACHARD, ses services et Ludovic LE BIGOT pour le travail réalisé, au vu du contexte et des aléas sur les recettes.

Ludovic LE BIGOT indique que des éléments de régularisation sont présentés dans le budget rectificatif, à la suite de la réforme de la première année des études de santé. Un nouvel élément est à prendre en compte,

touchant les masses financières liées à la dévolution du patrimoine sur l'immobilier. Un certain nombre de chantiers ont été reportés ou annulés. Le budget rectificatif permet de procéder à des ajustements. D'autres seront à faire au moment du budget technique final de réduction de recettes.

En termes de recettes, une augmentation de 832 000 euros est à prendre en compte, liée à la réforme de la PACES et à des éléments d'ajustement liés à Parcoursup. Les crédits dans leur totalité sont des crédits de masse salariale en augmentation. La totalité des recettes, après BR1, s'élèvera à 204 millions d'euros. Un ajustement d'augmentation de recettes a été fait, lié aux conventions de recherche et aux PIA, à hauteur de 280 000 euros.

En termes de dépenses, celles induites supplémentaires (masse salariale liée à la réforme de la PACES, conventions) vont augmenter de 1,5 million d'euros.

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté. Des éléments viennent de la partie conventions de recherche, ajoutés à des éléments liés au prélèvement sur fonds de roulement.

Au niveau de la GEPA, une réduction forte des dépenses est à noter sur 2020 de plus de 11,5 millions d'euros, ce qui aura une incidence forte sur le plan pluriannuel d'investissement immobilier.

Le solde budgétaire de l'établissement s'élèvera à un solde négatif à 6,085 millions d'euros. Au moment du BI, le solde était encore plus négatif, lié au prélèvement sur fonds de roulement pour assumer le plan pluriannuel d'investissement immobilier du GEPA.

La trésorerie prévisionnelle s'élèvera à 56 millions d'euros.

Les éléments à prendre en compte sont des éléments liés au prélèvement sur fonds de roulement, sur les réserves où il faut distinguer la GEPA qui va abonder le fonds de roulement en fonction des recettes, à hauteur de 1,5 million d'euros.

Concernant le budget principal, des prélèvements sur fonds de roulement sont prévus. Au budget initial, ils étaient à 0,75 million d'euros. Des éléments étaient liés à la CVEC, aux investissements recherche et pédagogiques auxquels sont ajoutés l'équipement des amphithéâtres (350 000 euros à l'équipement de barres de visioconférence Cisco, 100 000 euros à l'équipement de visioconférence portable). Les prévisions de dépenses supplémentaires sont liées à la crise du coronavirus. 150 000 euros sont prévus en investissement (bornes de distribution de gel hydroalcoolique, poubelles). 300 000 prévus en fonctionnement concernent l'achat de masques (120 000 euros), la prestation ménage (150 000 euros), le gel hydroalcoolique (30 000 euros).

Les prélèvements prévus concernent le renouvellement du réseau s'inscrivant dans un projet de la Nouvelle-Aquitaine à hauteur de 870 000 euros sur 2020 en investissement, 80 000 euros en fonctionnement.

S'ajoute le renouvellement des machines de calcul dans le cadre de SPIN à hauteur de 200 000 euros en investissement.

Il fait part d'une proposition de rehaussement du plafond d'emplois sur ressources propres de 12 ETPT pour absorber les contrats sur conventions de recherche et la partie masse salariale non pérenne des études de santé.

Concernant le budget des recettes supplémentaires, les recettes globales de l'établissement s'établissent à 244,650 millions d'euros, avec 832 000 euros de subventions de charges pour service public, 282 000 euros pour les conventions et 15 000 euros d'autres recettes.

Les tableaux présentent les recettes par origine, en fonction du type de recette et du financier, les dépenses par destination en fonction de la nature et des domaines.

En droits constatés, est observée une augmentation des recettes à hauteur de 244,6 millions d'euros. Les dépenses sont à 236 millions d'euros dont celles de masse salariale. Le résultat prévisionnel est de 6,5 millions d'euros alimentant la capacité d'autofinancement, pour avoir une CAF globale à hauteur de 14 millions d'euros.

Cette CAF va servir à réaliser les investissements. Avec la forte baisse du GEPA, un prélèvement sur fonds de roulement est réduit par rapport au BR1, à 1,3 million d'euros. Le montant total prévisionnel des investissements reste à 26 millions d'euros, pour répondre au PPI.

Laurent-Emmanuel BRIZZI fait savoir que la problématique a porté sur le redémarrage des chantiers. Plusieurs reprogrammations ont été refaites en fonction des ressources de l'université, mais aussi des ressources extérieures, étant dépendant des entreprises pouvant reprendre tout ou partie des travaux.

Le tableau présenté en séance fait état de la réduction globale en fonction des projets, dont une partie est liée à l'arrêt de la maîtrise d'œuvre, une partie opérationnelle liée au Covid, une partie indépendante du Covid.

Les principaux chantiers ont redémarré depuis plusieurs semaines.

Le Covid a impacté 130 opérations sur 400-500 opérations annuelles : la restructuration de la Maison des savoirs pour 5 millions d'euros, l'isolation des bâtiments du secteur Sciences pour 3,5 millions d'euros. Le programme d'entretien/renouvellement des bâtiments et des travaux annuels demandés par les composantes a été stoppé.

Est à noter une augmentation liée à des projets qui n'était pas prévue, dont le projet des performances énergétiques (réseau de chaleur), la restructuration des campus (aménagement de voiries).

Le Président propose de passer au vote.

Délibération n° 02

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le budget rectificatif n° 1 de l'année 2020.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le plafond d'emplois.

4) Débat d'orientation budgétaire 2021

Le Président fait remarquer que ce débat est particulier puisque la présidence aurait dû changer depuis le 12 mai 2020. Ce projet de budget est le plus neutre possible pour que la nouvelle équipe puisse infléchir les propositions de budget.

Ludovic LE BIGOT rappelle le contexte. Un nouveau Conseil d'administration se mettra en place en décembre 2020. Le budget 2021 sera proposé en décembre 2020. Les éléments d'orientation budgétaire peuvent être remis en cause. À l'égard des éléments de reconduction, ont été prises en compte les conséquences de la crise sanitaire du Covid dont une baisse importante des recettes de formation continue envisagée, et une baisse des recettes contractuelles qui ne se neutralise pas à hauteur de la baisse des dépenses.

Concernant la subvention pour charges de service public, les crédits de masse salariale alloués par l'État à l'établissement augmentent de manière régulière. En 2020, le GVT n'est pas intégré. Sinon, des crédits prennent en compte les mesures décidées au niveau de l'État.

Sur 2020 et 2021, il fait part d'une nouveauté d'écriture. Les crédits de fonctionnement depuis 2015 alloués par l'Etat sont stables. La réserve de précaution a disparu en 2020 et a été intégrée dans la base des crédits de fonctionnement, ce qui la neutralise. Quels que soient l'année et les éléments de réforme, une absence de variation de l'attribution des crédits de fonctionnement de l'État à l'établissement s'observe depuis 5 ans.

Il souligne que depuis 2014, les allocations de moyens aux universités ne tiennent plus compte des effectifs.

L'augmentation des ressources provient de la subvention pour charges de service public pour sa part masse salariale et des éléments liés à l'État ou à l'Europe qui, par le CPER-FEDER, vont abonder le niveau de ressources. Les ressources sur ressources propres augmentent, pour être à 17,2 millions d'euros en 2019.

Le Président se dit étonné que le GVT ne soit pas remboursé et que la CVEC compte 1,6 million d'euros.

Ludovic LE BIGOT poursuit que les dépenses augmentent de manière régulière, liées à la masse salariale, à effectifs constants. Une activité contractuelle se développe. Ces dépenses sont neutralisées par les recettes. En 2019, le taux d'exécution hors conventions s'était dégradé. L'année 2019 voit un taux d'exécution très élevé, 99,5 %.

L'enveloppe heures complémentaires et vacations diminue sur 2019, en raison de la mise en place de la nouvelle offre de formations, en sachant qu'une partie des crédits a servi au recrutement de personnels pour l'enseignement des langues à hauteur de 300 000 euros.

Quelques difficultés sont liées aux charges à payer (déclaration de masse salariale sur une année, payée sur une autre année). Lors du bilan, cette dépense sera rattachée à l'année concernée.

Le niveau de dépenses appelées charges réelles (hors dépenses masse salariale et investissement) est à plus de 30 millions d'euros.

Les dépenses d'investissement se stabilisent : en 2015-2016, 4,5 millions d'euros, 2017-2018 voit des dépenses plus élevées en raison de la réelle mise en place du CPER-FEDER. L'investissement en téléphonie IP en 2018 a permis d'avoir un outil fonctionnel pendant la période de confinement. La solution de visioconférence a été éprouvée.

La capacité d'autofinancement est la capacité à investir en fonction des prévisions. Pour l'université de Poitiers, sur son budget principal lié aux amortissements nets, la CAF, qui est à 5,6 millions d'euros, est utile pour les besoins d'investissement liés aux équipements.

Le fonds de roulement du GEPA est augmenté pour assumer le plan pluriannuel d'investissement mais diminuera en 2021. Le fonds de roulement hors GEPA est autour de 25 millions d'euros en 2019, à un niveau satisfaisant et ne devrait pas augmenter en 2020 et encore moins en 2021.

La situation de trésorerie est correcte, en 2019, à 62 millions d'euros.

Le résultat global est positif mais il attire l'attention sur le fait que la part GEPA est intégrée. La dévolution du patrimoine doit être neutralisée parce qu'elle sert à alimenter le PPI sur les prochaines années.

L'évolution de la situation

Quant à la préparation du budget 2021, il est présagé que l'État ne va pas supprimer sa subvention pour charges de service public. Le GVT ne sera pas compensé. Pour autant, le GVT diminue, 300 000 euros pour 2021, versus 900 000 euros il y a quelques années.

Est à prendre en compte une augmentation prévisionnelle des recettes contractuelles, liées à la part État, notamment aux PIA obtenus. Il faut espérer maintenir l'activité recherche. Doit être anticipée une réduction des prestations de la formation continue liée à la crise du coronavirus. Des augmentations liées à la crise du coronavirus sont à prendre en compte (achat de masques et de gel hydroalcoolique). Si les dépenses en moins sont liées à l'immobilier, sans transfert possible de crédits en raison de la dévolution, le budget principal verra des dépenses en plus avec des recettes en moins.

Les éléments de prospective

Le volume d'emplois est constant.

Les dépenses et recettes de fonctionnement sont ajustées en fonction de la masse salariale.

Pour les investissements hors dévolution du patrimoine, il s'agit de ne pas aller au-delà de la capacité d'autofinancement de l'établissement. Pour la GEPA, la dotation de fonctionnement est récurrente pour alimenter la capacité d'autofinancement pour assumer le PPI.

Laurent-Emmanuel BRIZZI poursuit sur la programmation immobilière. La crise du Covid entraîne des décalages d'opérations de 2020 sur 2021.

2021 sera l'année de démarrage du CPER, dont la partie immobilière sera non négligeable. Les dépenses ne vont pas se faire les premières années dans le cadre du CPER immobilier parce que les projets importants

nécessitent de longues études. Les années 2021-2022 vont être dédiées à la définition des projets et leur réalisation s'opérera sur les cinq dernières années.

Pendant la période de confinement, a eu lieu l'audition avec Bercy et le ministère dans le cadre du SPSI (Schéma pluriannuel de stratégie immobilière) à 5 ans. L'année prochaine, la DIE (Direction immobilière de l'État) procédera à une inspection.

L'année 2021 verra les travaux de rénovation du bâtiment A2 dans le cadre de la fin du CPER 2015-2020, au pôle Chimie, la construction de Malraux, la rénovation du bâtiment E20, la construction du site INSPE ainsi que la poursuite de l'isolation des bâtiments de sciences sur le campus de Poitiers. S'ajoutent la mise en accessibilité de leurs bâtiments, projet qui doit s'arrêter en 2023 et la mise en sécurité des bâtiments.

Hors CPER, les phases d'étude pour Prometée 2 sont finalisées et les travaux vont débuter en 2021. Le site Guillaume VII le Troubadour consiste en la refonte des réseaux de la copropriété dont fait partie la Présidence de l'Université. S'y ajoutent les demandes des composantes et services des différents campus de l'université.

5) Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC) : répartition budgétaire 2019-2020

Virginie LAVAL signale que cette répartition budgétaire de la CVEC a été présentée à la CFVU qui a donné un avis favorable à l'unanimité. Il a été validé un effectif au 15 octobre 2019, à 24 899 étudiants dont les IFSI (Instituts de formation en soins infirmiers). La base de reversement proposée par le CROUS était de 41 euros, dont le premier versement est à 50 %. D'après les calculs au 12 juin, sur la base de reversement aux étudiants entre 42 euros au minimum et 55 euros au maximum et sur une base d'effectifs à 27 159 étudiants, un reversement à 1,140 million d'euros au minimum et à 1,493 million d'euros au maximum était attendu. La commission CVEC a souhaité travailler sur des hypothèses prudentes.

Au 19 décembre 2019, d'après les priorités politiques respectées, lors de la réunion CVEC, une enveloppe a été répartie.

Le 6 janvier 2020, cette répartition a été revue dans la mesure où les appels à projets région qui touchaient la vie étudiante ont été pris en compte. 73 000 euros ont été consacrés aux appels à projets région.

Le 3 avril 2020, la commission CVEC s'est réunie en urgence et a décidé de débloquent 200 000 euros pour apporter une aide d'urgence aux étudiants, ce qui a amené à une nouvelle répartition en fonction des priorités politiques. Le 12 juin 2020, cette aide de 200 000 euros n'était pas suffisante et a été abondée jusqu'à 400 000 euros.

Depuis a été reçue la notification du droit final à percevoir au titre de la campagne 2019-2020. Le reversement s'élève à 50 euros par étudiant, donc pour 27 695 étudiants, a été perçu 1,659 million d'euros.

La commission sera convoquée début septembre pour statuer sur la répartition finale 2019-2020 et anticiper sur 2020-2021 de telle sorte que les équipes puissent travailler au service des étudiants.

Le Président se satisfait de l'attribution de ce montant à la CVEC. Pour autant, il y voit une contradiction que le GVT ne soit pas pris en compte par l'État dans l'utilisation de l'argent public. Le vote à l'unanimité de la CFVU est un bel exemple de ce que le Conseil d'administration pourrait laisser comme compétence à la CFVU. Il salue la réactivité de la commission CVEC à partir de la mi-mars pour aider les étudiants, en partenariat étroit avec le CROUS.

Le Président propose de passer au vote.

Délibération n° 03

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la répartition budgétaire des crédits de la contribution vie étudiante et de campus (CVEC), pour l'année universitaire 2019-2020.

6) Prime de responsabilités pédagogiques 2019-2020 : principes généraux

Virginie LAVAL rappelle que cette prime est attribuée annuellement. Des fonctions doivent être listées pour ouvrir droit au versement d'une prime de responsabilités pédagogiques. Ils ont pris parti de définir une coordination pédagogique et un encadrement de stage. Le taux de répartition varie entre 12 heures eqTD et 48 heures. Sont concernés par cette prime rétroactive (2019-2020) les personnels enseignants et hospitaliers titulaires. La CFVU a émis un avis favorable à la majorité (18 pour, 5 abstentions).

Le Président propose de passer au vote.

Délibération n° 04

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les principes généraux d'attribution, la liste des fonctions proposées ouvrant droit au versement de la prime de responsabilités pédagogiques ainsi que les taux de répartition proposés, pour l'année universitaire 2019-2020.

7) Formations locales et tarifs

Virginie LAVAL rappelle que ces formations locales et ces tarifs ont fait l'objet de plusieurs présentations en CFVU dont la dernière a eu lieu le 25 juin 2020. Compte tenu du gel des droits d'inscription pour les formations nationales, il semble pertinent de décider un gel pour les formations locales pour l'année universitaire 2020-2021 et une reconduction à l'identique des tarifs proposés l'année dernière, sauf le DU juriste conseil d'entreprise, le DU du centre FLE, ainsi que le DU médecine et santé de l'adolescent.

Le Président propose de passer au vote.

Délibération n° 05

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les tarifs des formations locales, pour l'année universitaire 2020-2021.

8) Projet Erasmus+ UNISAFE

Jean-Marie PINCEMIN présente le projet Erasmus dans lequel l'université est engagée avec la coordination de l'université de Pavie. Ce programme est financé par Erasmus+ au titre de l'action clé n° 2 « Les partenariats stratégiques ». Il s'agit de travailler sur les conditions de sûreté et de sécurité des étudiants et des personnels des établissements d'enseignement supérieur, en mobilité internationale. Le projet a été lancé au 1^{er} septembre 2019, sur trois ans, en coordination avec l'université de Pavie en Italie, l'université de Iași en Roumanie, l'université de Bologne en Italie, de Grenade en Espagne, d'Édimbourg en Écosse, et de Jagielloński de Cracovie en Pologne.

Il fait part de l'apport du docteur Le Tarnec (SSU) sur les conditions pour la gestion de crise.

Ce projet représente une enveloppe de 58 000 euros pour l'université de Poitiers.

9) Avenant de prolongation du programme Erasmus+ KA107-047123 Mobilité internationale de crédits 2018-2020

Jean-Marie PINCEMIN présente une prolongation du contrat en cours pour une des actions Erasmus+ pour les pays hors Europe. En raison du Covid, l'agence Erasmus+ a permis à tous les lauréats de projets d'étendre la durée de chaque projet pour utiliser les fonds et réaliser les actions suspendues.

10) Examen des demandes de financement CPER FEDER

Le Président propose de passer au vote.

Délibération n° 06

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les opérations et le plan de financement CPER FEDER, avant soumission au Comité régional de Programmation.

Motion

Le Président fait part du projet de motion de la Commission de la recherche qui a voté à l'unanimité une motion concernant la LPPR (loi de programmation pluriannuelle de la recherche). Cette loi prévoit une revalorisation des salaires des maîtres de conférences entrants, une augmentation de la rémunération des chercheurs du CNRS et des catégories C. En revanche, cette loi a pour finalité de mettre en concurrence les universités avec des appels à projet concernant l'Agence nationale de la recherche (ANR) et comprend des statuts précaires dans le domaine de la recherche.

Il a fait part à la presse locale que les universités ont accueilli, chaque année, 40 000 étudiants de plus, sans création d'emplois. Il abonde dans le sens du Président de la Commission formation de la CPU, à savoir que cette loi gomme les aspects formation et accueil du flux de nouveaux étudiants, avec l'absence d'emplois pérennes permettant un accueil des étudiants dans de bonnes conditions.

Il considère que la logique de coopération doit primer sur la logique de concurrence en termes de recherche.

Yves BERTRAND partage en demi-teinte le point de vue du Président. Il est concerné par le pilotage d'une ANR sur 8 ans. Il s'interroge sur les CDD dont la durée correspond à celle d'un projet. Que la durée du contrat de travail corresponde à la durée du projet lui paraît un progrès. Il rejoint le Président sur le fait que l'exacerbation de la concurrence est un problème. Au niveau de l'établissement, il faut s'emparer d'un certain nombre de points techniques positifs.

Le Président entend les aspects intéressants de la LPPR. Pour autant, aux yeux de l'AUREF, la philosophie générale semble inquiétante dans le sens où les laboratoires ont besoin de financements pérennes, de stabilité dans le recrutement de personnels.

Karl JOULAIN pointe que cette LPPR n'a pas de programmation pluriannuelle en termes de postes, point qu'il a soulevé avec le PDG du CNRS et ne donne pas une lisibilité sur un temps long. Cette absence de programmation d'emplois déporte le problème sur leur capacité à obtenir des projets sur lesquels ils pourront faire des CDI de projets.

Le Président propose de passer au vote.

Motion

Le Conseil d'administration apporte son soutien à la motion relative au projet de Loi de programmation pluriannuelle de la recherche approuvée par la Commission de la Recherche en date du 9 juillet 2020, conformément à la pièce-jointe.

Les membres du Conseil d'administration de l'université de Poitiers ont adopté, à la majorité (22 voix pour et 2 abstentions), la présente motion qui sera transmise au Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

11) Ouverture de deux postes de professeurs des universités en section

1. Au titre de l'agrégation des disciplines juridiques pour la rentrée 2021 (poste n° 1673) ;
2. Au titre de l'article 46-3° : recrutement professeur des universités voie longue (poste n° 1374) ;

Nicolas BOISTAY rappelle que doit être proposée au vote du Conseil d'administration l'ouverture de postes au concours de l'agrégation du supérieur, dans la mesure où l'organisation des jurys de recrutement et du concours a un impact au niveau de la masse salariale et de la politique d'emplois pour l'année à venir et la rentrée

prochaine. Il fait état d'un poste au titre du concours pour la rentrée 2020 en droit et un au titre du 46-3° pour un recrutement dit voie longue de professeur pour la faculté de droit.

Le Président propose de passer au vote.

Délibération n° 07

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la demande d'ouverture d'un poste de Professeur des Universités (n° 1673) en section 01 - Droit privé et Sciences criminelles, au titre de l'agrégation des disciplines juridiques, pour la rentrée 2021, ainsi que la demande d'ouverture d'un poste de Professeur des Universités (n° 1374) en section 01 - Droit privé et Sciences criminelles, au titre de l'article 46 3° (recrutement professeur des universités voie longue), pour la rentrée 2021.

12) Taux et fonctions de la prime de responsabilités pédagogiques 2019-2020

Ce point a été abordé au point 6.

13) Désignation de deux élus usagers pour la Commission de discipline du baccalauréat : un titulaire et un suppléant

Le Président propose que les deux étudiants soient dans cette commission, doutant qu'elle se réunisse au vu des contrôles continus.

Julien SEIGNEURET fait savoir que le titulaire sera Aurélien BROSSARD, le suppléant lui-même.

Le Président propose de passer au vote.

Délibération n° 08

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la désignation des dits élus.

14) Tarifs et subventions

Le Président propose de passer au vote.

Délibération n° 09

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les tarifs et subventions présentés.

15) Questions diverses

Le Président revient sur le dialogue stratégique avec l'État. Quelle que soit l'équipe présidentielle élue, a été proposée la mise en place d'un plan de formation pluriannuel sur trois ans pour l'ensemble des cadres de l'université de catégorie A et B. Claudio Galderisi semble confiant sur la réponse.

En l'absence d'autres questions diverses, le Président lève la séance du Conseil d'administration.

Le Président du Conseil d'administration

Yves JEAN